

6 mai 2024

Mesdames et messieurs de la commission d'enquête,

En tout respect, je tiens à vous partager ma pensée au sujet du projet de « Parc national des Dunes-de-Tadoussac », annoncé par le ministre de l'Environnement, M. Benoit Charette.

Tadoussac n'a pas besoin du statut de « parc national » pour mieux protéger son territoire. Protéger sa biodiversité et favoriser son accès durable ne s'arrime pas avec cette idée de « contribuer à la vitalité socioéconomique de la Côte-Nord » telle qu'énoncée par le ministère de l'Environnement en mars 2024. Oui, les dunes de Tadoussac sont reconnues pour leur fort potentiel archéologique et récréotouristique, mais est-ce raisonnable de brandir cette idée de potentiel économique pour expliquer ce besoin de créer un parc national ? Je suis étonnée que cet argument mercantile soit utilisé pour prouver la nécessité de créer un tel parc devant protéger le territoire.

Oui, à cette merveilleuse idée de créer des pistes cyclables et des sentiers pédestres. Oui, à ce projet d'agrandir la Maison des Dunes pour magnifier son rôle d'interprétation scientifique et de recherche. Bravo pour ces initiatives inspirantes, respectueuses de l'environnement et en totale harmonie avec ce désir de protéger ce havre naturel tout en démocratisant le savoir.

Non, à ce projet de camping qui doit être remis en question, tout comme cette idée de légiférer, d'encadrer et de restreindre les droits des habitants de Tadoussac et des villages environnants. Je me questionne sur les motifs véritables qui poussent le ministère de l'Environnement à aller de l'avant avec la création d'un tel parc. Je ne voudrais pas que les gens de ce coin de pays fassent les frais d'une campagne « pseudo-environnementale » se targuant de sauver un territoire naturel alors que ses visées réelles soient peut-être davantage inscrites sous le signe d'un certain capital politique.

Protéger une partie de ce territoire ancestral, oui. Favoriser la survie des espèces en danger, oui. Démocratiser le savoir, vulgariser et informer les citoyens et les touristes, oui. Mais enclaver les dunes dans une enceinte censée les protéger pour en récolter un intérêt pécuniaire, non. C'est pourquoi, je partage le questionnement des citoyennes et des citoyens de Tadoussac et des villages environnants qui s'interrogent sur le bien-fondé de la création d'un tel parc dont les

contours devront être mieux définis pour ne pas créer d'effets contraires au but recherché. Un gouvernement respectueux de celles et ceux qui l'ont élu, doit premièrement écouter leurs préoccupations. Un élu a le devoir de représenter fièrement sa circonscription. En ce sens, il se doit d'écouter la voix majoritaire qui semble se dessiner au sein de sa population.

Je vous prie donc de bien vouloir considérer ma demande et de la partager aux autorités en la matière. Elle se résume en deux points bien précis :

- Ne pas inclure la portion des dunes dans ce projet de parc naturel en laissant la population d'ici et d'ailleurs continuer d'y avoir un accès direct et gratuit;
- Ne pas créer de camping dans ce territoire naturel. Cela aura pour effet d'augmenter considérablement l'achalandage estival tout en multipliant les effets néfastes d'une circulation routière exponentielle sur une route collectrice devant être construite en plein cœur d'un territoire sauvage où la faune et la flore risquent d'en subir des dommages irréversibles. De nombreuses études scientifiques étayent les risques associés au bruit dans la nature sauvage. Je vous réfère à l'une d'entre elles qui vient tout juste d'être publiée : « Le bruit du trafic nuit à la survie des œufs et des oisillons », Radio-Canada, 5 mai 2024 (<https://ici.radio-canada.ca/info/breve/9304/pollution-sonore-bruit-traffic-oisillons>).

En terminant, mesdames et messieurs de la commission d'enquête, je tiens à vous transmettre mes remerciements sincères pour le temps que vous prendrez à considérer cette demande. Je demeure disponible pour répondre à vos questions, le cas échéant.

Bien à vous,

Béatrice Zacharie